

Ajacciu, u 17 d'ottobre di u 2025

CUMUNICATU DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

GHJUSTIZIA È VERITÀ PER YVAN COLONNA

Le Conseil Exécutif de Corse a pris connaissance de la décision prise par le procureur de Tarascon de classer sans suite l'enquête préliminaire relative à un possible effacement de données dans le logiciel de renseignement Genesis utilisé par l'administration pénitentiaire et sur des éléments constitutifs du délit de non-assistance en personne en danger.

Cette décision suscite une émotion et des interrogations légitimes, et ce d'autant mieux que le recours par le Parquet à une enquête préliminaire interdit aux parties civiles d'avoir accès à la procédure et donc de savoir sur quels éléments de fait et de droit cette décision repose.

Parallèlement, dans le cadre de l'instruction, la famille et les avocats d'Yvan Colonna ont sollicité des investigations complémentaires, investigations pour l'heure non encore obtenues.

Force est donc de constater que l'assassinat dans des conditions aussi atroces que suspectes, en milieu carcéral, d'Yvan Colonna fait toujours, trois ans et demi après, l'objet de larges zones d'ombre, y compris dans son déroulement, et ce malgré les travaux de la commission d'enquête parlementaire ayant mis en exergue des contradictions importantes dans les explications fournies par les différents protagonistes administratifs du dossier.

Dans ce contexte, le Conseil exécutif de Corse rappelle solennellement que l'exigence de justice et de vérité dans le dossier de l'assassinat d'Yvan Colonna fait partie des engagements auxquels l'Etat a souscrit dans le cadre du processus initié au lendemain de la commission des faits, et en suite de la réaction de révolte qu'ils ont généré.

Cet engagement doit être respecté.